

## DÉLIBÉRATION N° 17/222

Séance du 13 décembre 2017

### Approbation de la non-consolidation des comptes pour l'année 2017

- Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 4 de l'article 9,
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la non-consolidation des comptes entre l'Établissement Public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, et sa filiale, la société Les productions la Géode, et corrélativement décide de ne pas procéder à la certification de ces comptes pour l'exercice 2017.**

Fait à Paris,

Le 13 décembre 2017

Le président du conseil d'administration

  
Bruno Maquart